

Plongeur niveau V (FFESSM)

Soumis par Rodolphe MARY
02-05-2007

Le niveau 5 de plongée accorde les prérogatives de directeur de plongée dans le cadre d'une plongée en structure FFESSM.

Ceci n'est valable que dans le cas de plongées d'exploration et dans le cadre du club ayant délivré le niveau 5

Le Directeur de Plongée est responsable de l'organisation de la plongée et de son bon déroulement (sécurité de surface, vérification des niveaux, constitution des binômes, annulation ou non de la plongée, etc.)